

# Santé au travail : passez à l'action !



## COMMERCE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

**COVID-19**  
Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Mise en place de nouvelles offres et services pour répondre aux attentes des consommateurs, concurrence accrue, contraintes réglementaires : les commerces alimentaires de proximité sont confrontés à de nombreux défis. Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salarié(e)s. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

**Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du commerce alimentaire de proximité.**

## DANS VOTRE PROFESSION :

**285 000**  
JOURNÉES PERDUES PAR AN

**51%**

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL  
LIÉS AUX **MANUTENTIONS  
MANUELLES**

## EN MOYENNE :

**87**

JOURNÉES D'ARRÊT PAR  
ACCIDENT DU TRAVAIL

**269**

JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

# LES PRINCIPAUX RISQUES



## DOULEURS AU DOS

### PASSEZ À L'ACTION

#### ↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Utilisez les aides à la manutention adaptées (diable, transpalette électrique, tables ou chariots mobiles, rolls à hauteur ou fonds variables, etc.).
- Organisez le stockage afin de limiter les déplacements avec ports de charge.
- Aménagez le magasin pour que tous les rayonnages et vitrines soient facilement accessibles, aussi bien en termes de profondeur que de hauteur.



## CHUTES

#### ↓ Réduisez les risques de chute

- Installez des moyens d'accès en hauteur sécurisés et adaptés à l'activité et au magasin : plateformes sécurisées EMER (Équipement pour la mise en rayon), ou PIRL (Plateformes individuelles roulantes légères, etc.) et réduisez la hauteur de stockage.
- Sécurisez et éclairez les escaliers (main courante et bandes antidérapantes en nez de marche).
- Laissez les allées de circulation propres, sèches et dégagées.
- Fournissez et faites porter au personnel des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes.



## COUPURES

### ↓ Limitez les risques de coupure

- Utilisez des outils avec lame protégée.
- Mettez à disposition des salariés des cutters de sécurité lors des opérations de déballage et maintenez-les en bon état.
- Privilégiez les emballages prédécoupés pour ouverture facile.
- Mettez à disposition des salariés des gants anti-coupure.



## AGRESSION, STRESS

### ↓ Protégez les salariés contre le stress et les agressions

- Maintenez un bon équilibre entre le personnel disponible et la charge de travail, anticipez les périodes de forte activité.
- Communiquez le plus clairement possible auprès des clients (étiquetage, affichage, etc.).
- Définissez avec les salariés les consignes pour la gestion des litiges avec les clients et diffusez-les largement.
- Organisez les phases d'ouverture et de fermeture du magasin pour les rendre les plus sûres possible (évitiez de laisser un salarié seul, choix des horaires, etc.).
- Limitez les fonds en caisse en procédant régulièrement à des prélèvements de fonds.

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos salarié(e)s ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;
- rendez le métier plus attractif ;

- améliorez la qualité de vos services.
- De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**

- Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.
- Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



**OUI**

- Des solutions simples, éprouvées et rentables existent.
- Consulter vos salariés permet une meilleure adhésion et facilite la mise en œuvre.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliant, etc.).



🔗 [www.inrs.fr/commerces-alimentaires](http://www.inrs.fr/commerces-alimentaires)

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 [www.ameli.fr/commercesdebouche](http://www.ameli.fr/commercesdebouche)



En partenariat avec :



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)